

POURQUOI NÉGOCIER UN ACCORD DE MÉTHODE ? ACTE 1

Négocier la méthode, ce n'est pas accepter le PSE.
C'est obtenir des **droits supplémentaires** pour mieux défendre les salariés.

? UN ACCORD DE MÉTHODE, C'EST QUOI ?

L'accord de méthode fixe les règles de la négociation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Il ne valide ni les suppressions de postes, ni les choix de la Direction.

En revanche, il permet de définir :

- les moyens des représentants du personnel ;
- le calendrier des négociations ;
- les informations que la Direction devra communiquer ;
- les expertises indépendantes ;
- les modalités de consultation.

 Sans accord, c'est la Direction qui fixe seule une grande partie des règles du jeu.

✓ POURQUOI L'UNSA A FAIT LE CHOIX DE NÉGOCIER UN ACCORD DE MÉTHODE ?

Parce que notre priorité est de donner aux représentants des salariés les meilleures conditions pour défendre chacun d'entre vous. Grâce à cette négociation, nous obtiendrions notamment :

 **PLUS DE TEMPS POUR NÉGOCIER**
Afin d'analyser les propositions de la Direction et construire des alternatives.

 **PLUS DE MOYENS**
Des heures de délégation supplémentaires, des réunions dédiées et un accès facilité aux informations.

 **EXPERTISES INDÉPENDANTES RENFORCÉES**
Des experts indépendants permettent de :

- ✓ Vérifier les données et les arguments de la Direction.
- ✓ Apporter une analyse objective de la situation économique et sociale.
- ✓ Identifier des alternatives au projet présenté.
- ✓ Renforcer les propositions défendues par les représentants du personnel.

 **UN CADRE CLAIR ET TRANSPARENT**
La Direction s'engage sur un calendrier et sur des règles de fonctionnement connues de tous.

✗ CE QUE CELA NE SIGNIFIE PAS

Négocier un accord de méthode :

- ✗ ce n'est pas accepter les suppressions d'emplois.
- ✗ ce n'est pas valider le projet de la Direction.
- ✗ ce n'est pas renoncer à défendre chaque salarié.

 **AU CONTRAIRE.**
C'est se donner davantage de moyens pour négocier, contester et améliorer le projet.

 Négocier ne signifie jamais renoncer. Lorsque l'avenir des salariés est en jeu, notre responsabilité est d'utiliser tous les outils que prévoit le Code du travail. Un accord de méthode ne fait pas disparaître le PSE.

BILLET D'HUMEUR

En revanche, il permet d'obtenir davantage de moyens, plus de transparence et de meilleures conditions pour défendre les salariés.
À L'UNSA, nous préférons agir plutôt que subir.

 **NOUS ATTENDONS ÉGALEMENT
LES CONCLUSIONS DE
L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE
MENÉE PAR LE CABINET SEXTANT**
afin d'évaluer objectivement la situation financière de l'entreprise et les justifications avancées.

SEXTANT
EXPERTISE COMPTABLE

Le cabinet Sextant, expert-comptable indépendant, réalisera une expertise approfondie de la situation économique et financière de l'entreprise.



aDeSa
AVOCATS

Le cabinet aDeSa, spécialisé en droit social, nous accompagne et nous conseille juridiquement tout au long de la procédure.



 **L'UNSA souhaite la présence des cabinets SEXTANT et aDeSa pour l'accompagner durant toute la négociation.**

LA POSITION DE L'UNSA

L'UNSA continuera de défendre :

- ✓ les emplois ;
- ✓ les compétences ;
- ✓ l'avenir DES sites industriels ;
- ✓ Défendre les conditions de travail ;

- ✓ des mesures d'accompagnement dignes pour chaque salarié concerné ;
- ✓ la recherche de toutes les alternatives permettant d'éviter les suppressions de postes.

NÉGOCIER LA MÉTHODE, C'EST RENFORCER LA DÉFENSE DES SALARIÉS.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS EMPLOIS ET L'AVENIR DE NOTRE SITE.



ADHÉREZ
À L'UNSA !



UNSA - Indépendante • Responsable • Déterminée

www.unsa-roquette.fr